



COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE

# STRATEGIE EUROPE TRIMESTRIEL JUIN 2018



➔ **TITRES DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance.

➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 21 février 2018 au 29 juin 2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000€), la commercialisation de « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29 juin 2018, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.

➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique).

*En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable à priori.*

➔ **PRODUIT DE PLACEMENT RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.

➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Comptes titres, contrats d'assurance vie et de capitalisation.

➔ **ISIN** : FR0013314879

➔ **PRODUIT ÉMIS SG ISSUER<sup>(2)</sup>**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie de Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

<sup>(2)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 01 février 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des titres de créance « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » soit 1 000 euros. Le montant remboursé est brut, hors commissions et hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le Taux de Rendement Annuel est net de frais de gestion pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation ou nets de droits de garde en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), sans prise en compte des autres frais et de la fiscalité. En cas de vente du titre de créance avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé automatique (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel effectif peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

**Pour un investissement dans « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres au marché actions de la zone euro, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index ; Sponsor : STOXX® Limited ; [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com))...**

... avec un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice Euro Stoxx® 50 si celui-ci enregistre à la date de constatation finale une baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement du trimestre 4 à 39 si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

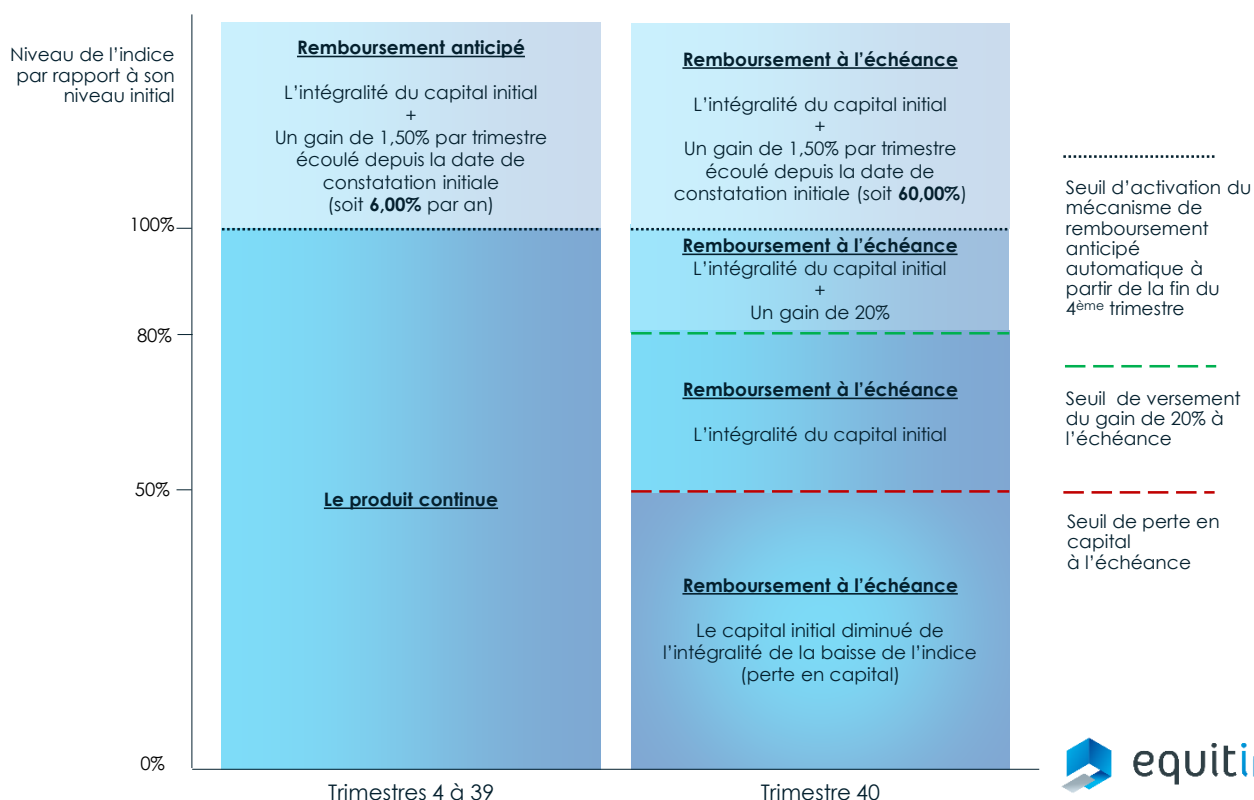
... avec un objectif de gain fixe plafonné à 1,50% par trimestre écoulé (soit 6,00% par an) si, à une date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial.

... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,50% par trimestre écoulé (soit 2,00% par an) en l'absence de remboursement anticipé et si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est négative mais supérieure ou égale à -20% par rapport à son niveau initial.

**La perte en capital peut être totale si l'indice Euro Stoxx® 50 a une valeur nulle à la date de constatation finale. Le gain est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 4,79%<sup>(1)</sup>).

Les titres de créance « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### NIVEAU INITIAL DE L'INDICE

Niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 le 29 juin 2018

### MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle<sup>(1)</sup> (à partir de la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre et jusqu'à la fin du 39<sup>ème</sup> trimestre<sup>(1)</sup>), on observe le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 :

**Si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50, à une date de constatation trimestrielle, est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> :**

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 3,78% et 4,79%<sup>(2)</sup>)

Dès qu'un remboursement automatique est réalisé, « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » s'arrête automatiquement. Sinon, le produit continue.

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 29 juin 2028, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 à son niveau initial :

**Cas favorable :** Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 06 juillet 2028<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale  
(Soit un gain de 60,00% et un Taux de Rendement Annuel Net de 3,75%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian 1 :** Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx® 50 est négative mais supérieure ou égale -20% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 06 juillet 2028<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain de 0,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale  
(Soit un gain de 20% et un Taux de Rendement Annuel Net de 0,82%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian 2 :** Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -20% mais supérieure ou égale -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 06 juillet 2028<sup>(1)</sup> :

L'intégralité du capital initial  
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable :** Si la performance finale de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, le 06 juillet 2028<sup>(1)</sup> :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice  
(constatée entre le 29 juin 2018 et le 29 juin 2028)  
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale, égale à la baisse enregistrée par l'indice

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES

- De la fin du 4<sup>ème</sup> trimestre à la fin du 39<sup>ème</sup> trimestre, si à l'une des dates de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, assortie d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit 6,00% par an et un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 4,79%<sup>(1)</sup>).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, et si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive ou nulle par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un gain de 60,00% et un Taux de Rendement Annuel Net de 3,75%<sup>(1)</sup>).
- À la date de constatation finale, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, et si la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est négative mais supérieure ou égale à -20% par rapport à son niveau initial, l'investisseur reçoit, en plus de son capital initial, un gain de 20% (soit un Taux de Rendement Annuel Net de 0,82%<sup>(1)</sup>).
- Sinon, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital initial tant que l'indice n'a pas enregistré une performance strictement inférieure à -50% entre la date de constatation initiale et la date de constatation finale.

### INCONVÉNIENTS

- « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » présente **un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial). Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** de paiement et de faillite (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 trimestres à 40 trimestres.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro Stoxx® 50, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains** à 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale (soit un Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 4,79%<sup>(1)</sup>).
- Le placement ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par l'indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le rendement de « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 autour du seuil de -50% par rapport à son niveau initial.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

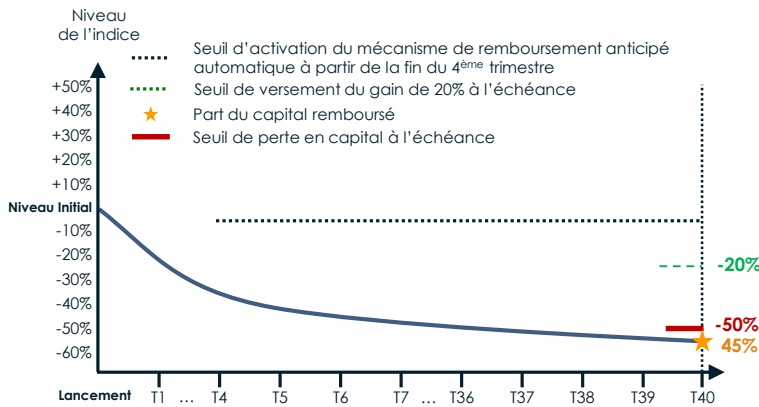
- **Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, des sous-jacents et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -50% par rapport à son niveau initial

Évolution de l'indice Euro Stoxx® 50



À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

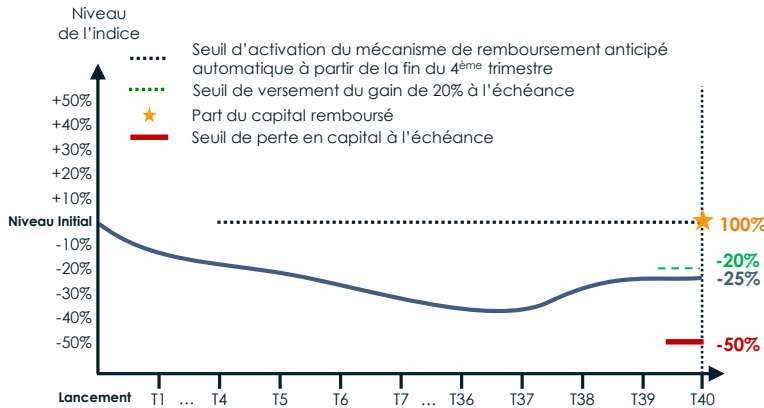
À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est inférieure à -50% par rapport à son niveau initial (-55% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors le capital initialement investi diminué de la baisse de l'indice, soit 45% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -8,58%<sup>(1)</sup>, égal au Taux de Rendement Annuel Net pour un investissement direct dans l'indice.

Dans ce scénario, l'investisseur subit une **perte en capital** qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale, la performance de l'indice est strictement inférieure à -20% mais supérieure ou égale à -50% par rapport à son niveau initial

Évolution de l'indice Euro Stoxx® 50



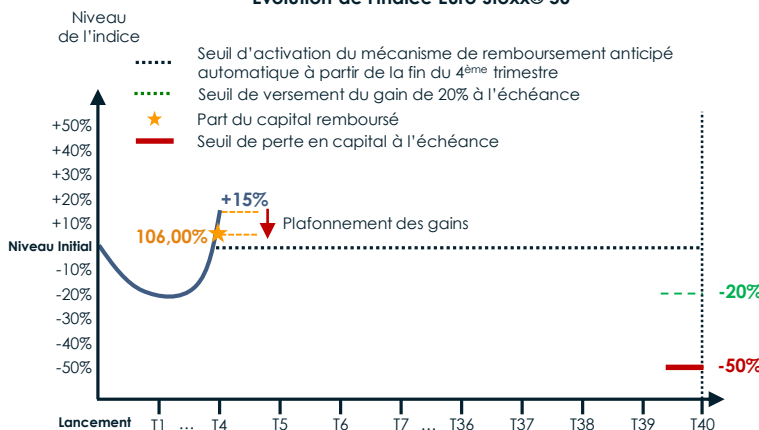
À chaque date de constatation trimestrielle, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est négative par rapport à son niveau initial. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À l'échéance des 40 trimestres, à la date de constatation finale, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est inférieure à -20% mais supérieure à -50% par rapport à son niveau initial (-25% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -3,80%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de remboursement de « Stratégie Europe Trimestriel Juin 2018 ».

**SCÉNARIO FAVORABLE :** La performance de l'indice est positive ou nulle par rapport à son niveau initial dès la première date de constatation trimestrielle

Évolution de l'indice Euro Stoxx® 50



À la première date de constatation trimestrielle, à l'issue du trimestre 4, la performance de l'indice Euro Stoxx® 50 est positive par rapport à son niveau initial (+15% dans cet exemple).

Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un gain de 6,00% dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,79%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 13,47%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'indice, du fait du mécanisme de **plafonnement des gains à 1,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « STRATEGIE EUROPE TRIMESTRIEL JUIN 2018 » À L'ÉCHÉANCE EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DE LA PERFORMANCE DE L'INDICE AUTOUR DU SEUIL DE -50% PAR RAPPORT À SON NIVEAU INITIAL.



<sup>(1)</sup> En prenant comme hypothèse 1% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte titres. Taux de Rendement Annuel (TRA) hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx® 50, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



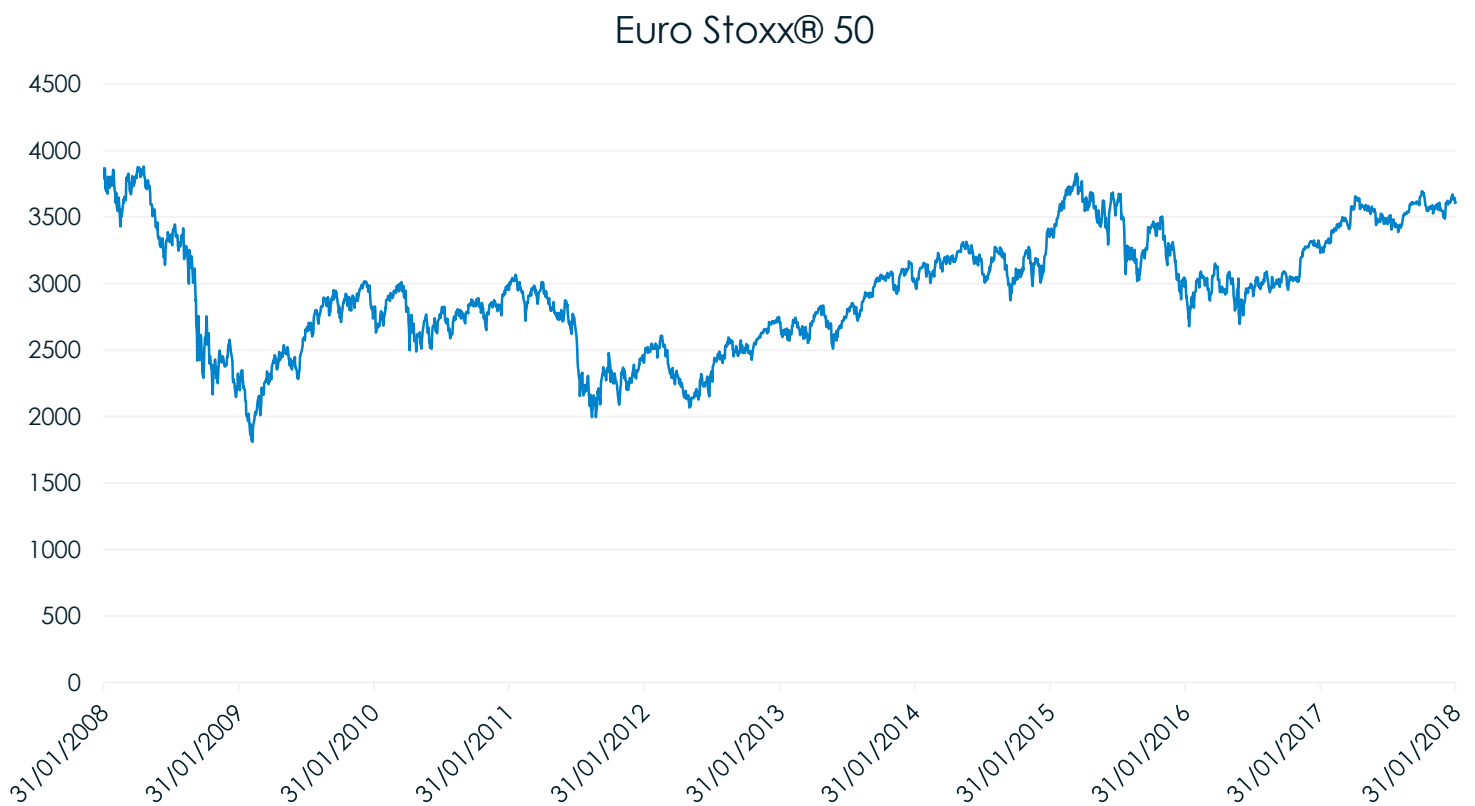
## ZOOM SUR L'INDICE

L'indice Euro Stoxx® 50® (dividendes non réinvestis, [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com), code Bloomberg : SX5E Index) est composé des 50 principales sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché.

Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la Zone Euro et qui s'est imposé comme la référence des marchés actions européens

Source : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

## ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50 ENTRE LE 31 JANVIER 2008 ET LE 31 JANVIER 2018:



Source : Bloomberg le 01 février 2018

Performances cumulées au 31/01/2018	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis)	+11,72%	+7,69%	+33,53%	-4,84%

Source : Bloomberg le 01 février 2018

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	<b>EMTN (Euro Medium Term Note), titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.</b> <b>Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.</b>
ÉMETTEUR	SG Issuer Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale <sup>(1)</sup> .
GARANT	Société Générale <sup>(1)</sup>
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
SOUS-JACENT	Indice Euro Stoxx® 50 (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : SX5E Index, Sponsor : STOXX Limited, <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> )
DEVISE	EURO
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 titre de créance
DATE D'ÉMISSION	21/02/2018
PRIX D'ÉMISSION	99,82% de la Valeur nominale
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Du 21/02/2018 au 29/06/2018 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint, la commercialisation de « Strategie Europe Trimestriel Juin 2018 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 29/06/2018, ce dont vous serez informé, le cas échéant, par le distributeur. La période de commercialisation peut être différente pour un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
PRIX D'ACHAT	Le prix de commercialisation commencera à 99,82%, le 21/02/2018 et progressera au taux de 0,50% par an pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 29/06/2018.
GARANTIE DU CAPITAL	<b>Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance</b>
DATE DE CONSTATATION INITIALE	29/06/2018
DATE DE CONSTATATION FINALE	29/06/2028
DATE D'ÉCHÉANCE	06/07/2028 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	01/07/2019, 30/09/2019, 30/12/2019, 30/03/2020, 29/06/2020, 29/09/2020, 29/12/2020, 29/03/2021, 29/06/2021, 29/09/2021, 29/12/2021, 29/03/2022, 29/06/2022, 29/09/2022, 29/12/2022, 29/03/2023, 29/06/2023, 29/09/2023, 29/12/2023, 02/04/2024, 01/07/2024, 30/09/2024, 30/12/2024, 31/03/2025, 30/06/2025, 29/09/2025, 29/12/2025, 30/03/2026, 29/06/2026, 29/09/2026, 29/12/2026, 30/03/2027, 29/06/2027, 29/09/2027, 29/12/2027, 29/03/2028, 29/06/2028 (finale).
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	08/07/2019, 07/10/2019, 07/01/2020, 06/04/2020, 06/07/2020, 06/10/2020, 06/01/2021, 07/04/2021, 06/07/2021, 06/10/2021, 05/01/2022, 05/04/2022, 06/07/2022, 06/10/2022, 05/01/2023, 05/04/2023, 06/07/2023, 06/10/2023, 05/01/2024, 09/04/2024, 08/07/2024, 07/10/2024, 07/01/2025, 07/04/2025, 07/07/2025, 06/10/2025, 06/01/2026, 08/04/2026, 06/07/2026, 06/10/2026, 06/01/2027, 06/04/2027, 06/07/2027, 06/10/2027, 05/01/2028, 05/04/2028.
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ET DE VERSEMENT DU GAIN DE 1,50% PAR TRIMESTRE À L'ÉCHÉANCE	100% du niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 le 29/06/2018.
BARRIÈRE DE VERSEMENT DU GAIN DE 0,50% PAR TRIMESTRE À L'ÉCHÉANCE	80% du cours de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 le 29/06/2018.
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	50% du niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx® 50 le 29/06/2018.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
OFFRE AU PUBLIC EN FRANCE	Oui
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Société Générale paiera aux distributeurs une rémunération annuelle maximum équivalente à 1,00% TTC du montant de l'émission. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	Sixtelexurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière mensuelle des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente maximum de 1,00%.
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêts <sup>(2)</sup> .
CODE ISIN	FR0013314879

<sup>(1)</sup> Société Générale : Moody's A2 / Standard & Poor's A / Fitch A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 02 février 2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant et de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

<sup>(2)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que Garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du Garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

**Evènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

### Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant :

Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

### Disponibilité du Prospectus :

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission à la date du 19/02/2018, se rattachant au prospectus de base en date du 3 juillet 2017, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-020678, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra des conditions générales de marché et des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes ressortissantes des Etats-Unis" (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

**Information relative aux commissions, rémunérations payées aux tiers ou perçues des tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

**Avertissement relatif à l'indice :** L'indice mentionné dans le présent document (l' "Indice") n'est ni parainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. Le Euro Stoxx 50® Index est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon le produit et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant l'indice concerné ou ses données.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

**Disponibilité du document d'informations clés :** La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmmarkets.com>.